

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024/19

Conseil municipal du mardi 21 mai 2024

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Laurence SPAHR

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER.

Membres excusés : André BROTTET donne pouvoir à Anne-Marie ROZIER ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Benoit DUVAL ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Aurélie GUTIERREZ ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Philippe TISSOT ; Eloïse REVOL, Aurore TOMA

Membres absents : Benjamin METELLY

OBJET : Attribution de noms de rues, places et espaces publics

Monsieur le maire expose au conseil qu’un tableau de voies a été créé en 1999 afin de fixer le nom des différents chemins qui parcourent Pollionnay. Suite à la création de plusieurs espaces publics et à la réouverture de sentiers, il est aujourd’hui nécessaire de mettre à jour ce tableau avec les sentiers et passages (piétons), les parkings publics et les places renommées.

Il propose au conseil municipal d’approuver le tableau annexé, qui ajoute notamment les sentiers et espaces publics suivants :

Dénomination proposée
Chemin du Sugue
Chemin du Gué du Bouillon
Chemin des Fleurs
Chemin du Poivre
Chemin de la Cote 300 / vers le Pirot
Passage de la Mairie
Passage des Ecoliers / Chemin des Roses
Parking du Parc
Impasse de la Médiathèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal de Pollionnay en date du 9 décembre 1999 portant attribution de noms de rues et places, et son tableau annexé

Le Conseil municipal, où l’exposé du maire
Après en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240522-202405_202419-DE
Reçu le 22/05/2024

APPROUVE la dénomination des routes, chemins, sentiers, passages, parkings et places listés dans le tableau annexé, sur la base du tableau de 1999.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
22 mai 2024

